



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE
Union Fédérale de l'Action Sociale

Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

Commission Paritaire Permanente Nationale de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)
VENDREDI 20 MAI 2022 à 9h00 – CHARENTON-LE-PONT

En introduction de la séance, un besoin urgent de revaloriser les métiers du secteur est souligné.

Les employeurs partagent un constat : une inflation importante. Ils vont intervenir auprès du Ministère au nom de l'UNISSS.

Rappel est donné sur la problématique des bas salaires, la nécessité de rattraper l'inflation.

La CGT demande à avoir une copie de ce courrier qui pourra être ajouté aux dossiers qu'elle portera devant les décideurs lors des prochaines mobilisations.

- Déroulement des travaux.

- ▶ Adoption des relevés de décisions du 21 janvier 2022 rectifié et du 18 mars 2022
- ▶ Le SEGUR DE LA SANTE :
 - Ségur 2 : pour le personnel soignant... ONDAM ARS valorisation de 38 € brut par mois. Recommandation patronale.
 - Extension des socio-éducatifs : Une proposition d'avenant 2022-03 sur une indemnité est remise sur table. Lecture du document. Énumération de la liste des métiers bénéficiaires de 183 €. Rappel de la position CGT : une augmentation significative pour tous (en référence aux 300 € revendiqués). Libellé : indemnité filière socio-éducative.

Tour de table : la CGT ne signera pas, FO et CFE-CGC non plus. Inacceptable qu'il y ait des exclus. La CFDT a signé dans d'autres instances de négociations et est favorable à réitérer dans la CCNT 65 mais la clause « *sous réserve de financement* » pourrait empêcher la signature.

La mise à la signature de l'avenant est à partir de lundi 23.05.22, sous huit jours.

- Le 23 mai : mise à signature ;
- Jusqu'au 30 pour signer ;
- Notification estimée 1^{er} juin ;
- 16 juin : fin de la période pour opposition.

Débat sur l'opposition pressentie... suspension de séance. Les employeurs retirent la clause « ... *sous réserve...* » pour le financement. Ils craignent le droit d'opposition (qui serait ressenti comme un échec pour l'UNISSS). Il n'y a aucune injonction du ministère. Mais l'objectif du gouvernement reste : une CCUE.

- Point sur les AVENANTS.

- ▶ **Avenant 2-2022 à l'avenant 2-2020** relatif au contrat cadre prévoyance.
Pour rappel, un avenant pour régularisation.
- ▶ **Avenant 2-2022 nomenclature des emplois.**
Mise en conformité de la nomenclature européenne des niveaux d'étude.
Il est demandé d'intégrer des points (+36 et +92) de diplôme des cadres hiérarchiques au sein des grilles de salaires. Une réflexion devra aboutir en novembre.

- Point de la mise à jour du classeur CCNT 65.

Le titre III est discuté. Des améliorations sont apportées concernant le rappel des articles du Code du travail et les obligations de consultation, la formation des membres du CSE...

- Calendrier des prochaines négociations.

- ▶ Prochaine CNPTP : Jeudi 15 septembre 2022
- ▶ Prochaine CPPNI : Vendredi 16 septembre 2022 à 9 h.